



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 29792

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'intérêt que pourrait avoir l'inscription de l'espéranto au titre des options facultatives de langue pour l'épreuve du baccalauréat. Au moment où le Gouvernement s'engage dans la reconnaissance des langues régionales, l'espéranto, qui constitue une démarche originale et compte de nombreux pratiquants dans le monde, mérite une prise en compte au niveau culturel, ainsi que l'a déjà fait l'UNESCO, qui serait ainsi conforté. Il lui demande la suite qu'il entend donner à cette démarche.

Texte de la réponse

Quarante-quatre langues vivantes étrangères peuvent être choisies par les candidats au baccalauréat, soit au titre des épreuves obligatoires, soit au titre des épreuves facultatives. Avec un tel éventail, le système éducatif français est l'un de ceux qui en Europe et dans le monde proposent aux familles les choix les plus ouverts. Il permet notamment, au travers de l'enseignement de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol qui sont les trois langues les plus communément étudiées par les élèves au collège et au lycée et les plus fréquemment choisies par les candidats au baccalauréat, de rendre plus aisée la communication au sein de l'Union européenne et dans le monde. Cet éventail représente par ailleurs une très lourde charge en termes d'organisation de l'examen qu'il ne saurait être question d'accroître par l'ajout d'épreuves supplémentaires. Pour toutes ces raisons, il n'est pas envisagé d'introduire une épreuve d'espéranto au baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29792

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2770

Réponse publiée le : 10 janvier 2000, page 197